



Bulle 1 de la Fiche 2

Acteur de soins

ESP Équipe de Soins Primaires

Définition

L'ESP est une structure avec plusieurs professionnels du soin :

- au moins un médecin généraliste
et
- un professionnel paramédical



Les professionnels du paramédical sont des professionnels de santé qui ne sont pas médecins.

Par exemple : infirmier, kinésithérapeute, pédicure-podologue.



L'ESP améliore les parcours de santé de leurs patients.

Pour quel public et où ?

L'équipe choisit le type de patient qu'elle souhaite accompagner.

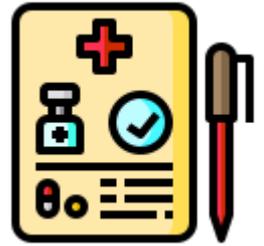
Elle peut choisir d'accompagner des personnes fragiles ou des patients en fin de vie à leur domicile par exemple.



Objectif

Les professionnels de santé font les soins de 1^{er} recours :

- **la prévention** pour éviter certaines maladies,
- **le dépistage** pour découvrir une maladie tôt,
- **le diagnostic** pour connaître sa maladie,
- **le traitement** pour soigner une maladie,
- **l'orientation** pour conseiller le patient dans son parcours santé,
- **le suivi** pour surveiller l'état de santé du patient,
- **l'éducation pour la santé** pour être et rester en bonne santé.



Statut

L'équipe de soins primaires doit avoir un projet de santé.

Les professionnels de santé de l'équipe forment une association.



Financement

L'ESP doit être une association.

L'équipe de soins primaires peut recevoir de l'argent de l'ARS :

30000 euros maximum.



Possibilité d'évolution

Une ESP peut devenir une **Maison de Santé Polyvalente**.



Textes de loi

Article L 1411-11-1 CSP.

Instruction N°DGOS/R5/2016/392 du 2 décembre 2016

